Ordonnance de restrictions amie

Par Megane16

Bonjour actuellement mon amis et sous contrôle judiciaire pour violence conjugale sa conjointe souhaiterais si cela serais possible de supprimer cette ordonnance restrictive (qu'il n y a aucun contact eux 2) au moment du jugement peut telle le demander directement merci à vous

---
Par Isadore

Bonjour,

Elle a le droit demander ce qu'elle veut, mais ce n'est pas une bonne idée. Votre ami a tout intérêt à éviter les contacts tant que la procédure est en cours.

Ensuite, deux possibilités :
- les violences sont avérées, et votre ami sera condamné ; dans ce cas, il doit rompre tout contact, au moins le temps de se faire soigner ; la moindre récidive l'exposera à des sanctions particulièrement lourdes ;
- s'il est innocenté, il fera ce qu'il voudra.

Quand la victime présumée demande à reprendre contact avec l'accusé, surtout si elle n'a pas porté plainte ou a retiré sa plainte, ça indique :
- un dossier assez sérieux pour justifier des poursuites malgré l'opposition de la victime ;
- et une situation d'emprise.

Par kang74

Bonjour

Je conseille à votre amie de faire confiance en la justice : si votre amie ne court aucun danger cette ordonnance sera levée .
Si votre amie a des enfants, vouloir retirer sa plainte ou mettre fin à l'ordonnance restrictive sera la preuve que ne voulant se protéger elle, elle fait le choix que ses enfants vivent dans un climat de violence .

Par de là, des décisions seront prises pour les protéger, puisqu'elle ne veut pas le faire .

Donc je conseille à votre amie, de penser à elle , d'aller voir des associations de femmes qui sont passées par là, pour essayer de sortir de cette emprise et qu'elle vaut mieux qu'un homme qui la violente .

Par Megane16

Oui mais elle aime son conjoint. Comment l'expliquer au jugement. Il voit un Psychologue et doit avoir trouvé obligatoire du travaille.peut ton réellement demandé de la supprimer merci

---
Par kang74

Vous pouvez : la réponse a été donnée .
Mais cela ne changera pas la décision que la justice prendra .
Et cela changera par contre beaucoup les choses pour vous si vous avez des enfants s'ils sont placés .

Par Megane16

Oui tout à fait je lui dirais. Non se enfant ne sont pas placer. Il le peuvent ?

Par kang74

Ben oui c'est ce que je vous explique !!!

Si elle ne veut pas faire confiance en la justice les services sociaux seront alertés puisqu'à priori elle préfère voir son compagnon que de préserver ses enfants de tout climat de violence .

Donc par de là, en faisant cela, elle ne protège pas ses enfants .
Et qu'il faut bien que quelqu'un les protège , eux, si elle ne veut pas se protéger, elle .

Par Isadore

Bonjour,

Oui, en effet, il est nocif d'exposer des enfants à un climat de violences. Sous si le Monsieur est incarcéré, votre amie sera libre de vivre avec lui, si elle en prend l'initiative. En revanche, elle n'a pas le droit d'imposer à des enfants de vivre dans un foyer toxique. Pour dire les choses crûment, il n'y a guère de moyens de protéger un adulte contre son gré, mais on peut mettre les enfants à l'abri.

Visiblement les violences ne sont pas contestées.

Aimer quelqu'un ne justifie pas de se laisser frapper :
- soit il n'aime pas votre amie en retour, alors à quoi bon risquer sa vie et le bien-être de ses enfants ?
- soit il l'aime, pourquoi l'exposer au risque de blesser une nouvelle fois voire tuer la femme qu'il aime ?

On ne rend pas service à un auteur de violences familiales en l'exposant à la récidive. S'il est sincère, que votre amie le laisse se soigner tranquillement.

EDIT : de toute façon, les auteurs de violences familiales qui ont "involontairement" frappé une personne qu'ils aiment, ils s'en veulent et se tiennent à distance de leur victime, au moins tant qu'ils ne sont pas sûrs de ne plus être dangereux. Ils ont trop peur de recommencer.